

# RAPPORT DE PRESENTATION

## BUDGET PRIMITIF 2022

<b>1 UN BUDGET MAITRISE, RESPONSABLE ET ORIENTE VERS LE SOUTIEN DES PLUS FRAGILES, DANS UN CONTEXTE CONTRAINT .....</b>	<b>3</b>
A. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES ET ORIENTEES VERS LE SOUTIEN DES RESSOURCES HUMAINES... ..	3
B. ... TOURNEES VERS UN RENFORCEMENT ET UNE MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS EN FAVEUR DES COURBEVOISIENS.....	5
C. ... MALGRE DE FORTES CONTRAINTES EN DEPENSES MAIS EGALEMENT SUR LA DYNAMIQUE DES RECETTES .....	11
<b>2 UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX AU SERVICE DU DYNAMISME DE LA VILLE ET DE LA QUALITE DES VIES DE SES HABITANTS .....</b>	<b>15</b>
A. DES INVESTISSEMENTS SOUTENUS POUR PREPARER L'AVENIR .....	15
B. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	18
<b>3 LE BUDGET ANNEXE DE LA CANTINE .....</b>	<b>20</b>
A. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPACTEES PAR LES MESURES LEGALES .....	20
B. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE MODEREE .....	20
C. UNE INSCRIPTION EN INVESTISSEMENT AJUSTEE AUX REALISATIONS .....	21

L'année 2022 s'annonce comme l'année de sortie de la crise sanitaire que nous avons connue depuis le début du mandat : la croissance est repartie à la hausse, marquant le retour au dynamisme économique mais aussi de la confiance des Français. Cette deuxième année de mandat nous met devant plusieurs défis à relever : continuer à améliorer les services publics que nous proposons aux Courbevoisiens afin de préparer l'avenir, tout en restant vigilants à ceux que la crise a le plus affectés et que nous nous devons d'accompagner. Et ceci dans un contexte national mouvant, qui s'impose à la Ville et qui multiplie les contraintes pesant sur les dépenses comme sur les recettes, limitant ainsi toujours plus l'autonomie des collectivités territoriales pourtant constitutionnellement garantie.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le budget 2022.

## 1 Un budget maîtrisé, responsable et orienté vers le soutien des plus fragiles, dans un contexte contraint

La gestion financière de la Ville de Courbevoie a toujours été marquée par une prudence et une sobriété des dépenses qui sont prioritairement orientées vers l'amélioration du quotidien des Courbevoisiens, le soutien des plus fragiles et la modernisation de l'administration afin qu'elle puisse être la plus efficace possible dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ces principes guident également le budget primitif 2022 dont les dépenses réelles de fonctionnement n'augmentent que de 3,2% malgré la hausse de l'inflation et des demandes sociales, soit une dynamique strictement identique à celle des recettes.

### A. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et orientées vers le soutien des ressources humaines...

Chapitre	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 678 176 €	37 267 856 €	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	73 852 070 €	78 214 006 €	
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	19 450 000 €	19 675 000 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	58 204 989 €	58 572 292 €	
66 - CHARGES FINANCIERES	3 705 100 €	3 240 000 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	387 329 €	344 150 €	
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	50 000 €	175 878 €	
<b>Total réel</b>	<b>191 327 664 €</b>	<b>197 489 182 €</b>	<b>3,2%</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 000 821 €	3 554 714 €	
042 - OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	10 155 000 €	11 350 000 €	
<b>Total ordre</b>	<b>15 155 821 €</b>	<b>14 904 714 €</b>	<b>-1,7%</b>
<b>Total</b>	<b>206 483 485 €</b>	<b>212 393 896 €</b>	<b>2,9%</b>

#### Une évolution maîtrisée des charges à caractère général

Principalement sous l'effet de l'inflation, qui suit la courbe fortement ascendante de la croissance française au second semestre 2021, les charges à caractère général connaissent une hausse de 4,5%. Cette

hausse concerne principalement les dépenses dites « contraintes », c'est-à-dire celles soumises aux évolutions d'indices des prix, ou encore les dépenses de fluides et de matières premières diverses dont les coûts ont augmenté en 2021. Ces effets impactent particulièrement les menus travaux de maintenance des bâtiments (+7%) mais aussi les espaces verts (+6,25%), la voirie (+6,5%), l'enseignement ou encore la petite enfance dont certains contrats de places en crèches sont annexés sur l'inflation.

Il est également à constater une hausse des impôts payés par la Ville en raison de mesures gouvernementales de suppression d'abattements (notamment sur les parkings et les bureaux).

### Une masse salariale renforcée en 2022

Conformément à ce qui a été annoncé lors du Rapport d'orientation budgétaire pour 2022, et après de nombreuses années de grande rigueur en termes de masse salariale (-1,42% de 2018 à 2019, +0,63% de 2019 à 2020), une évolution de 5,9% (+4,4 M€) est constatée sur l'année 2022 en raison des mesures catégorielles gouvernementales mais également en raison d'un choix de la Ville de valoriser le travail de ses près de 2 000 collaborateurs qui œuvrent au quotidien pour le service public. En outre, un changement de chapitre a été effectué concernant l'assurance statutaire, jusqu'alors imputée au chapitre 011 et qui l'est désormais au chapitre 012, conformément à la M14. Ce changement de périmètre s'élève à 700K€ qu'il convient de neutraliser dans les comparatifs de BP 2021 à BP 2022, ce qui amène à une évolution réelle de 5%.

Ainsi, l'évolution de la masse salariale s'accélère depuis mi-2021 et en 2022 du fait de la fin de la crise sanitaire qui avait accentué l'effet de vacances d'emploi en 2020 et début 2021. En effet, il est observé un effet de rattrapage sur les natures comptables relatives aux rémunérations de personnels titulaires et contractuels en raison des évolutions réglementaires dans la gestion de la crise sanitaire, marquée en 2020 par une période de fort ralentissement de l'activité des services municipaux (confinement, puis reprise progressive), puis par une stratégie de maintien du fonctionnement de l'activité des services en 2021 par le biais de la mise en œuvre de protocoles sanitaires stricts. Tenant compte de ces constats, les prévisions pour le budget 2022 reposent sur l'hypothèse d'un maintien de l'activité des services, avec pour conséquence une évaluation plus réaliste des effets de vacance de poste, soit une progression de 800 K€ par rapport aux prévisions 2021.

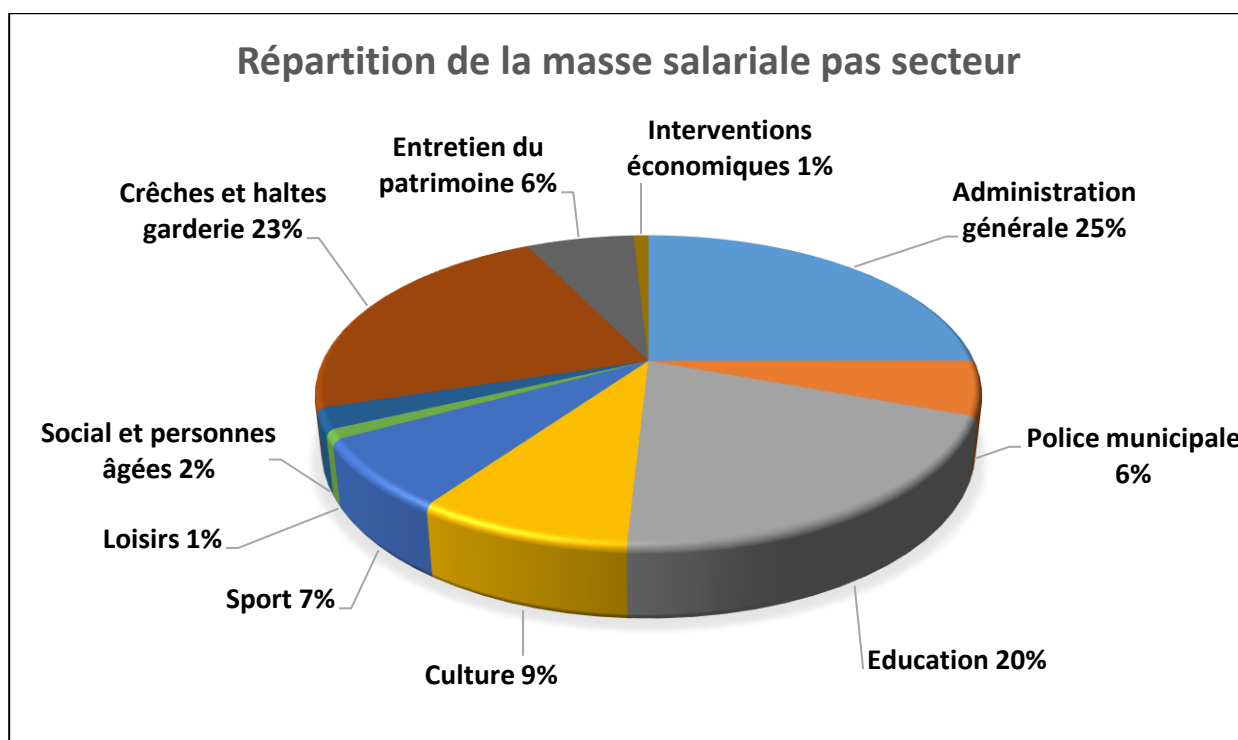
De plus, l'année 2022 sera marquée par les mesures présentées par le ministre de la transformation et de la Fonction publiques lors de la "Conférence sur les perspectives salariales" du mardi 6 juillet 2021, à savoir la revalorisation de la rémunération des agents de catégorie C selon trois axes :

- La revalorisation indiciaire des échelles C1 et C2 (avec une augmentation moyenne de 7 points d'Indice Majoré (IM) sur l'ensemble de l'échelle C1 et 10 points sur les 7 premiers échelons de l'échelle C2) ;
- La durée totale des échelles C1 et C2 est réduite de 25 ans à 19 ans pour la C1 et de 25 ans à 20 ans pour la C2 entraînant de fait une modification à la baisse des cadences d'avancement ;
- Enfin, l'attribution exceptionnelle, dès 2022, d'une bonification d'ancienneté d'un an à tous les agents relevant de la catégorie C.

Le premier axe engendre une augmentation brute annuelle évalué à 444 K€, alors que les deux autres axes entraînent une multiplication des avancements d'échelon sur le mois de janvier pour un brut annuel évalué à 345 K€.

Enfin, le coût brut du glissement vieillesse technicité de février à décembre est estimé à 148 K€, soit un gvt de 1,4% entre février et décembre 2022.

Enfin, le dernier élément est relatif au choix de la Ville de valoriser le travail de ses collaborateurs en mettant en œuvre en 2022 la seconde partie du régime indemnitaire des personnels de la ville, commencée en 2021 avec l'introduction de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, prime mensuelle), à savoir le CIA (Complément Indemnitaire Annuel). Si l'IFSE constituait une transposition du régime indemnitaire antérieur, sans effet notable sur l'enveloppe (évolution 2020 / 2021 de +0,1%), le CIA est une dépense supplémentaire évaluée à 320 K€.



#### Un renforcement de la prise en compte du risque contentieux

Les provisions pour risques sont, comme chaque année, actualisées en tenant compte des contentieux gagnés (les provisions reprises apparaissent en recettes de fonctionnement) et des nouveaux contentieux auxquels la Ville est partie. En outre, ces provisions peuvent être ajustées au vu des jurisprudences les plus récentes. En 2022, ce travail d'actualisation amène à l'inscription de 175K€.

### **B. ... tournées vers un renforcement et une modernisation des services publics en faveur des Courbevoisiens...**

#### La solidarité et l'accompagnement dès le plus jeune âge

La politique de la ville en matière d'offre d'accueil diversifiée et de qualité dans la Petite Enfance reste un axe prioritaire. Depuis plusieurs années, la ville a effectué des transferts de places entre les différents quartiers de la Ville pour équilibrer l'offre. C'est dans la poursuite de cette démarche, qui veut répondre au plus près aux besoins des familles, que deux petits multi-accueil dans les quartiers du Cœur de Ville et de Bécon voient leurs horaires élargis et augmenté le nombre d'enfants en accueil régulier.

En outre, le processus de labellisation « Ecolocrèche » se poursuit. Après la labellisation de cinq structures en 2020, 2021 a vu le lancement de la procédure de labellisation pour trois structures collectives, les deux multi-accueils familiaux et le Relais Assistants maternels. L'année 2022 sera celle de la mise en œuvre des plans d'actions et de la formation pour une labellisation en 2023 (14K€ comprenant les nouvelles labellisations et les renouvellements pour les cinq premières structures).

De plus, la direction Petite Enfance est engagée depuis 2016 dans une démarche d'accompagnement des professionnels et des parents dont les enfants présentent un handicap ou des troubles du comportement. Les besoins de coordination, de suivi individualisé et de formation des professionnels sont soutenus par la CAF via une subvention annuelle de 10K€. C'est également pour répondre au mieux aux besoins des enfants et de leurs parents que cinq places ont été réservées par marché au sein de la crèche privée des Bullotins. Cette structure propose un accueil conjoint d'enfants présentant une suspicion ou des troubles du neurodéveloppement et d'enfants ayant un développement typique. Cet accueil individualisé et adapté se fait dans un EAJE composé d'une équipe pluridisciplinaire experte du

développement de l'enfant et des troubles pouvant y être liés et dont les espaces ont été adaptés aux besoins spécifiques de ces enfants.

La Maison de la Famille continue quant à elle à prendre sa place au sein de la ville en s'adaptant au mieux aux besoins des familles. Depuis 2021, l'Accueil Parents-Enfants a ouvert ses portes trois demi-journées par semaine et rencontré un vif intérêt. Le pôle écoute Parents quant à lui connaît également une croissance du nombre de familles accueillies, ce qui a conduit la ville à augmenter les créneaux horaires proposés. La diversité des actions associatives de la Maison de la Famille vient compléter ces deux pôles, dans le soutien et l'écoute des Parents. Une attention particulière est portée aux actions culturelles parents-tout-petits.

Devant le succès croissant de l'Accueil Parents-Enfants au sein de l'Esperluette sur le Cœur de Ville, un deuxième accueil devrait ouvrir au cours de l'année 2022 sur le quartier du Faubourg de l'Arche. Celui-ci devrait permettre de proposer un lieu d'accueil de proximité sur un quartier de la ville très densifié, et où résident de nombreuses familles en situation d'expatriation, ainsi que des foyers présentant des besoins sociaux supérieurs à la moyenne de la population communale.

Enfin, en ce qui concerne les recettes, 2021 a vu la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) préfiguratrice pour les années 2021 et 2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La ville a ainsi perçu près de 600K€ de recettes supplémentaires en 2021. En 2022, la ville devrait percevoir près de 400K€ au même titre. Ces fonds sont perçus en plus de la participation habituelle de la CAF dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU).

En ce qui concerne l'éducation, le budget 2022 signe le retour à la normale en termes d'activité après l'annulation de séjours pour les enfants en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire.

Les grands projets notables de la direction pour 2022 sont :

- L'exposition sur la laïcité qui sera inaugurée en décembre et sera visitée par les classes début 2022 ;
- La sensibilisation des classes de CM2 aux usages d'internet avec E-Enfance ;
- L'Enquête de satisfaction auprès des usagers des restaurants scolaires ;
- La reprise du projet égalité Filles-Garçons mis en stand-by durant l'année scolaire précédente à cause de la crise sanitaire ;
- Enfin, la poursuite de la sécurisation aux abords des écoles (piétonnisation des rues aux abords des écoles Anatole France et Rouget de Lisle, campagne de communication auprès des Courbevoisiens sur les bons comportements à adopter aux abords des écoles, stationnement, respect des passages piétons, distribution de gilets de sécurité pour les élèves de Cm1 et Cm2, etc.).

De plus, de nombreuses classes rousses de montagne et de mer, mais également des classes « poney » reprendront pleinement tout au long de l'année permettant aux enfants de découvrir de nouveaux territoires.

Les actions en faveur des jeunes à partir de 11 ans passent principalement par l'Ecollectif, outil de repérage et de mobilisation et de recueils d'initiatives où travaillent conjointement les animateurs du Service Information Jeunesse, les psychologues et infirmières de l'Espace Santé Jeune, mais aussi des jeunes du CCJ qui proposent et animent eux-mêmes des actions. Ce lieu s'adresse en particulier aux jeunes de 11 à 30 ans dans une mission d'accompagnement (information, orientation et écoute bienveillante) en complémentarité avec les établissements du secondaire, les familles, les acteurs de la jeunesse et de la santé, les services et les organismes compétents du territoire ainsi que les entreprises. Le lieu évolue avec les pratiques numériques des jeunes, leurs nouvelles formes de sociabilité. Pour 2022, l'objectif est de consolider l'évolution normative de l'Ecollectif vers un ENT et d'ancrer la stratégie numérique adossée au projet d'établissement. Cela passe par des ateliers sur le plateau multimédia à usages basiques d'une part et l'accompagnement du public vers des usages plus avancés à très avancés d'autre part : aménagement

de l'Espace de coworking, de salles d'étude, ateliers et temps forts à destination des jeunes du territoire et de leurs parents, accompagnement des jeunes au montage d'un projet personnel, professionnel, culturel, artistique ou citoyen, aide à la méthodologie à la recherche de stage et à la réalisation de rapport de stage, forums, promotion de la santé et du bien être des jeunes. Et ceci sur des thématiques variées telles que l'engagement citoyen ou encore la cyber prévention.

### Des politiques publiques variées et dynamiques au service de tous les Courbevoisiens

Le budget affecté à la culture traduit les grands axes de politique culturelle de la Ville pour le nouveau mandat et notamment la valorisation du Patrimoine (Courbevoie candidate au label Ville Pays d'art et d'Histoire), la valorisation de la lecture et de la langue française (Courbevoie Capitale du Mot) et la Culture pour tous et notamment les jeunes adultes 18-25 ans.

239K€ sont affectés aux affaires culturelles, dont 24K€ pour le remboursement du tarif jeune -25 ans afin que les jeunes aient un accès facilité à l'ensemble des spectacles, concerts et films du Centre événementiel et culturel, de l'espace Carpeaux et du cinéma Abel Gance. 215K€ sont à destination de la valorisation de la lecture et la langue française, du Patrimoine et de la Culture pour tous avec notamment 150K€ pour le Festival des Mots libres. Les 65K€ restant se découpent ainsi : 10K€ sont prévus pour la résidence d'artiste au Pavillon des Indes, 5K€ aux Journées européennes du patrimoine, 10K€ pour la mise en valeur du Théâtre de verdure, 10K€ pour préparer l'obtention du label Ville pays d'art et d'Histoire, 15K€ pour les expositions de photographies en plein air, 9K€ pour les 24h des mots, le prix du roman graphique et le concours à haute voix des écoles, 1K€ pour le Printemps des artistes, 1K€ pour les Journées des métiers d'art, 1K€ pour la saison thématique des équipements culturels (Napoléon en 2021-2022), 1K€ pour le Cinéma plein air et 2K€ pour la Fête de la musique.

Par ailleurs, le conservatoire est crédité d'un budget de 33K€, 97K€ pour le Musée Roybet Fould et le Pavillon des Indes, 179,5K€ aux bibliothèques, 93K€ au Centre culturel et 1K€ pour le service Patrimoine.

En ce qui concerne la politique sportive et d'handisport, les manifestations existantes seront revisitées avec un accent sur le Forum Sports Santé, le forum des associations ou encore les événements de e-sport.

En 2022, le budget prévisionnel de la SPL Centre évènementiel de Courbevoie (CEC) s'établit à un peu plus de 5M€. La convention de gestion avec la SPL ayant été renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les principes établis dans la première convention sont maintenus ce qui permet d'inscrire au niveau de la Ville une dépense pour le fonctionnement de l'Espace Carpeaux, du Centre évènementiel et du cinéma de 4,87M€. En contrepartie, la ville encaisse en régie les recettes liées aux ventes de spectacles et des évènements, pour un montant prévisionnel qui avoisine 2M€. Ainsi, le coût net prévisionnel pour la Ville s'établit à 3,05M€.

### L'accentuation des actions de Prévention et de Promotion de la santé

Créée en 2021, cette direction a joué un rôle majeur dans la gestion de la crise sanitaire. Ainsi, l'année 2021 a été marquée par l'activité de vaccination, initiée dès le 18 janvier et entraînant des dépenses non prévues pour la collectivité avoisinant le million d'euros. A ce jour et bien que le centre ait fermé le 7 novembre 2021, il est difficile de déterminer si celle-ci devra être réactivée en 2022, 300K€ ont donc été prévus de façon prudente en dépenses et en recettes (remboursements par l'ARS).

Parallèlement, des crédits d'achat de petit matériel nécessaire à la gestion de cette crise sanitaire (gel hydro alcoolique, masques pour les agents, produits pharmaceutiques utilisés sur le centre de vaccination, etc.) sont maintenus.

En 2022, certaines missions vont être renforcées, à l'image de l'activité liée à la lutte contre les rongeurs et insectes. Vecteurs de maladies, la présence des rongeurs doit faire l'objet d'une lutte permanente (50K€ en fonctionnement et 10K€ en investissement pour bénéficier des innovations technologiques en termes de matériel).

Par ailleurs, la Ville réaffirme son objectif de mettre de la santé au cœur de la vie quotidienne des Courbevoisiens. 20K€ sont prévus pour les actions et événements en faveur de la santé qui ont pour vocation de permettre l'organisation d'événements pour les courbevoisiens (prévention du cancer du sein en octobre, exposition sur la santé auditive, prévention du cancer colorectal en mars, ateliers de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur et autres actions de lutte contre les pollutions environnementales et perturbateurs endocriniens, etc.) et la réalisation d'études fines menées sur le territoire sur des problématiques précises (par exemple, en 2021, a été réalisée par l'URPS Médecins une enquête sur les besoins des professionnels de santé).

### Un cadre de vie apaisé

En termes de prévention de la délinquance, le développement des actions collectives sera poursuivi en 2022, dans la droite ligne de l'obtention du Label Ville Prudente reçu en 2019. Ainsi, des actions en faveur de la prévention routière sont renouvelées (32K€), 33,7K€ sont consacrés à la prévention de la délinquance de nuit et durant l'été par le biais du sport, 12K€ permettront de continuer à prévenir le décrochage scolaire avec le dispositif ETAPE, 10K€ sont destinés à des sessions de formation de jeunes en grande difficulté d'insertion.

La médiation de nuit s'élève à 695K€, quand les diverses prestations de gardiennage et de surveillance des manifestations (Quais de Seine, piscine, etc.) s'élèvent à 169K€.

Enfin, 16K€ sont consacrés à la tenue des permanences du Point d'Accès au Droit par des associations.

### Une vie démocratique locale dynamique

A Courbevoie, la démocratie locale existe depuis de nombreuses années et elle ne cesse d'évoluer pour toujours répondre au mieux aux besoins et aux attentes des habitants. Ces derniers peuvent aujourd'hui, et plus que jamais, s'investir dans leur Ville et participer à la co-construction de leurs quartiers à travers divers instances et outils participatifs.

Avec les quatre conseils de quartiers de la Ville, Faubourg de l'Arche, Gambetta, Cœur de Ville et Bécon, les Courbevoisiens peuvent être informés, échanger sur les projets à venir et les sujets du quotidien, s'investir davantage, apporter leur expertise et devenir de véritables acteurs de la vie locale. Ces instances participatives, ainsi que leurs commissions, se réunissent régulièrement pour travailler sur de nombreux sujets d'envergure et de proximité. Et, les temps d'échanges avec les habitants, via les espaces infos quartiers, continuent de se développer sur l'ensemble des quartiers de la Ville. Les conseils de quartier ont été associés étroitement à l'élaboration des contrats de quartier qui ont vocation à nourrir l'action publique locale. Il s'agit pour la Ville d'apporter les financements nécessaires pour la réalisation des projets des conseillers de quartier contenus dans ces contrats.

Par ailleurs, le budget participatif demeure l'outil financier des projets proposés en investissement et choisis par les habitants eux-mêmes.

En sus de ce volet institutionnel, la démocratie locale ambitionne de développer la concertation, dictée par la seule volonté d'associer tous les habitants à la construction des projets de la Ville. Inspirée par l'envie grandissante des habitants de s'impliquer toujours plus dans la vie locale, la Ville veut ainsi les rendre acteurs d'une démocratie participative innovante et dynamique. Elle s'appuie ainsi sur les outils, tels que la maison des projets, les réunions publiques, les forums participatifs, les ateliers participatifs, les diagnostics en marchant et les balades urbaines (71,5K€).

En parallèle, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) œuvre pour la mise en place d'actions solidaires, environnementales, culturelles et de loisirs au bénéfice de l'ensemble des habitants de la Ville. Il traduit l'engagement fort de la Ville d'accompagner les jeunes à l'investissement citoyen en les faisant participer au dynamisme de la démocratie locale. Ses plus de 15 années d'existence ont démontré, si besoin était, sa place à part entière dans la vie locale courbevoisienne. Le CMJ est le symbole de la participation des jeunes collégiens aux événements communaux, tels que les cérémonies commémoratives. A la suite de son renouvellement à l'automne 2021, le CMJ, nouvellement installé, grâce aux moyens financiers alloués



par la Ville (36,5K€), continuera de proposer et de déployer un grand nombre de projets pour tous les courbevoisiens. La solidarité, le partage, le vivre-ensemble et le développement durable seront les maîtres mots des actions du CMJ. La Ville continuera d'accompagner la mise en œuvre des projets qui seront votés par le CMJ.

### Le soutien au tissu économique

En 2022, la direction du développement économique va mettre en œuvre de nouvelles méthodes d'accompagnement des entreprises et des demandeurs d'emploi, pour coller au plus près des attentes de chacun. Ainsi, les ateliers d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi (60K€) sont maintenus mais le rendez-vous de l'emploi va être remplacé par l'organisation de 3 *jobdatings* thématiques, plus dynamiques et ciblés en fonction des besoins de nos demandeurs d'emploi et plus efficaces en termes de suivi et de taux de conversion (25K€).

En outre, le projet du Hub de l'entrepreneuriat et de l'emploi de Courbevoie verra le jour l'année prochaine, comprenant une nouvelle implantation de la direction dans un bâtiment plus adapté, et surtout de nouveaux services (espace de préincubation et d'incubation d'entreprises, centre de ressources, etc.).

### La modernisation des fonctions ressources au service des politiques publiques

La Direction des systèmes d'information a la double mission d'accompagner en interne les agents en leur mettant à disposition des outils de travail efficaces et adaptés, mais également de mettre en œuvre, en lien avec les équipes opérationnelles, des outils numériques à usages des Courbevoisiens.

Ainsi, le budget de fonctionnement global de la direction s'élève à près de 1,8M€, montrant la volonté de la Ville d'offrir à tous le meilleur service en la matière. 570K€ seront consacrés à la maintenance des matériels et des logiciels, 50K€ à la maintenance du parc informatique des écoles, 320K€ d'abonnements aux divers moyens de communication (téléphones fixes, mobiles, liens Internet, etc.), et 400K€ à des prestations de services externalisées correspondant à la fois au marché de maintenance et d'évolution du Portail Courbevoie Chez Moi, mais aussi à des prestations ponctuelles d'audit ou des interventions ciblées réalisées par des experts.

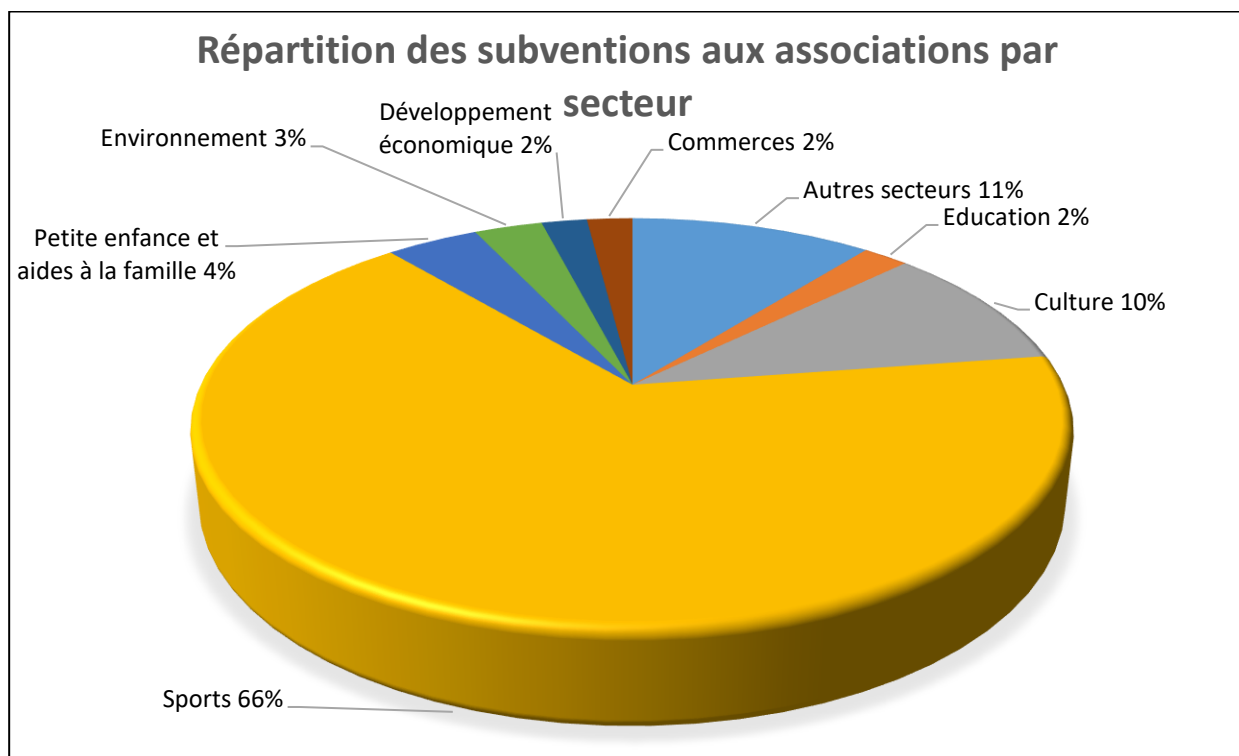
Pleinement mobilisée durant la crise sanitaire qui a marqué le début de mandat tout en maintenant une communication usuelle et de chaque instant, la communication de la Ville va se renouveler en 2022, en déployant de nouveaux outils au bénéfice des Courbevoisiens. Ainsi est-il prévu de refondre la charte graphique de la Ville afin d'unifier tous les outils existants (60K€), de proposer un Courbevoie Mag entièrement revisité, ou encore de densifier les publications ponctuelles et thématiques accompagnant la vie culturelle, sportive, événementielle, économique, associative de la Ville ainsi que les guides pratiques (125K€). En outre, la Ville a doublé ses créations vidéos, outil de communication plébiscité par les habitants, et va refondre entièrement son site Internet afin qu'il réponde aux mieux aux nouvelles pratiques des habitants (85K€ en investissement).

Enfin, la Ville met un point d'orgue dans la conservation de ses archives. Ils recèlent des trésors inestimables, tels que les tables napoléoniennes (premiers plans cadastraux) ou les registres paroissiaux. Les archives sont le reflet de l'histoire de Courbevoie. C'est pourquoi, la Ville poursuit sa politique de préservation des archives, en consacrant les moyens nécessaires pour la réfection d'ouvrages et leur numérisation en partenariat avec la direction des archives départementales (6K€). L'objectif est de les faire connaître au plus grand nombre et de répondre aux attentes des professionnels dans le cadre de recherches généalogiques ou biographiques. La Ville participera ainsi activement au plan de numérisation des archives engagé par le Département, afin de les rendre plus accessibles au grand public.

### Le soutien réaffirmé aux associations

Les subventions attribuées aux associations seront stables en 2022, à hauteur de 3M€. Près de 2M€ sont destinées aux associations sportives de la Ville, 295K€ à la trentaine d'associations culturelles, aux réalités très diverses (de l'association d'amateurs d'arts visuels à l'école de musique et l'orchestre symphonique professionnel, avec un renouvellement permanent des acteurs). 122K€ sont prévus en faveur des associations œuvrant dans les domaines de la petite enfance et de l'aide aux familles, 90K€ pour les associations environnementales, 60K€ pour les associations éducatives, ainsi que pour les associations du développement économique et pour celles des commerçants.

Il est par ailleurs important de noter que les mises à dispositions de locaux, valorisées dans le compte administratif, représentent un montant équivalent d'avantages en nature octroyés à nos associations, ce qui signifie que l'aide globale de la Ville apportée au tissu associatif s'établit autour de 6M€.



#### Le CCAS au cœur des politiques sociales et de solidarité de la Ville

La subvention au CCAS est proposée à près de 1,9M€, montrant la volonté ferme de la Ville de soutenir les plus démunis, autour de plusieurs axes :

- Lutter contre la précarité par l'accompagnement social et les aides facultatives,
- Combattre les violences conjugales et intrafamiliales,
- Accompagner les courbevoisiens rencontrant des troubles de la santé mentale,
- Accompagner la réinsertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi,
- Prévenir le surendettement,
- Favoriser l'autonomie des seniors et des personnes en situation de handicap, en créant un binôme entre une assistante sociale du CCAS et la chargée de mission handicap afin de mieux répondre à l'augmentation des questions liées aux handicap et à la perte d'autonomie par un accompagnement individualisé et par la mise en place d'actions pour les aidants,
- Favoriser le lien social sur notre ville, notamment par les sorties en bords de mer, la collecte de vêtements chauds, le coiffeur solidaire ou la reprise de Culture du Cœur,
- Lutter contre la fracture numérique en créant un espace numérique au CCAS,
- Développer de nouveaux projets en lien avec l'Analyse des Besoins Sociaux.

En outre, la convention signée fin 2021 avec l'ANDES (Association Nationale de Développement des Epicerie Solidaires) qui rassemble plus de 420 épicerie solidaires en France, va être renouvelée. Cette

convention permet une meilleure gestion de l'épicerie solidaire par l'utilisation d'un logiciel dédié et apporte l'expertise d'un réseau. Elle octroie également au CCAS une subvention d'environ 6K€ pour l'achat de produits frais, fruits et légumes pour compléter les dons des grandes surfaces partenaires. Des ateliers nutritionnels sont envisagés dans les nouveaux locaux de l'épicerie, de même que des partenariats avec des associations médico-sociales pour proposer des permanences de médecins/infirmiers/psychologue à l'échelle afin d'améliorer l'accès aux soins de ce public marginalisé.

La diversification et le développement des actions de prévention, de maintien de l'autonomie et de lutte contre l'isolement des seniors sont une priorité : des ateliers mémoire, équilibre, tablettes, financés par l'association Prévoyance Retraite Ile-de-France (PRIF) sont proposés à Courbevoie. En complément de ces ateliers limités dans le temps, le CCAS va développer des actions en propre pour les inscrire dans la durée : mise en place d'ateliers annuels de prévention des chutes et équilibres animés par des éducateurs d'Activités Physique Adaptées (APA), mise en place d'ateliers numériques, « rénovation » de l'axe animation auprès des seniors (repas, panier dégustation, sorties, voyages, création d'une carte activités seniors pour faciliter et fluidifier l'accès aux activités). Les projets transversaux initiés en 2021 seront poursuivis car ils permettent une mutualisation des ressources et une complémentarité des approches : partenariat engagé avec le service Culture autour de la semaine bleue, activités intergénérationnelles avec l'e-collectif et le CMJ.

En ce qui concerne le VAL, la subvention est proposée à hauteur de 10,85M€ soit une hausse de 4,4% de BP à BP mais une baisse de 1,3% de réalisé à BP. Cette hausse de BP à BP a deux origines : tout d'abord, les ressources humaines du VAL subissent les mêmes mesures gouvernementales en faveur des agents de catégorie C que les ressources humaines de la Ville, mais elles sont également impactées par des mesures du statut de droit privé que certains salariés ont conservé, et notamment les primes obligatoires de départ en retraites issues des accords de branches professionnelles. En outre, il a été décidé de ne plus procéder à la reprise anticipée du résultat et de calquer le fonctionnement du VAL sur celui de la Ville. Ainsi, lors du vote du budget supplémentaire de juin 2022, le résultat éventuel du VAL en 2021 sera constaté et pourra ainsi soit être affecté à des dépenses nouvelles (telles des provisions), soit repris par la Ville en déduction de la subvention prévue à ce stade.

Enfin, la subvention de fonctionnement au budget annexe de la cantine s'établit à 3,6M€, présentés ci-après dans le présent rapport.

### C. ... malgré de fortes contraintes en dépenses mais également sur la dynamique des recettes

*Au moment où nous éditons ce rapport, le projet de loi de finances 2022 est en cours de discussion, aussi les différents amendements intervenus peuvent évoluer, être modifiés et ne pas être retenus dans la Loi de finances qui sera votée fin décembre.*

Chapitre	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	676 000 €	686 000 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	14 724 218 €	14 358 898 €
73 - IMPOTS ET TAXES	181 645 661 €	185 486 666 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 766 236 €	9 192 369 €
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTES	2 361 844 €	2 447 487,00 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	5 000 €	0 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 500 €	160 650 €

78 - REPRISES SUR PROVISIONS	262 701 €	49 500 €	
<b>Total réel</b>	<b>206 471 160 €</b>	<b>212 381 571 €</b>	<b>2,9%</b>
042 - OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	12 325 €	12 325 €	0,0%
<b>Total</b>	<b>206 483 485 €</b>	<b>212 393 896 €</b>	<b>2,9%</b>

#### Des dépenses contraintes de différentes natures

En 2022, les montants versés par la Ville à la péréquation sont prévus en quasi-stabilité. Au niveau national, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) sont toujours maintenus à leur niveau atteint en 2020, à savoir respectivement 1Md€ et 350 M€. Dès lors, la contribution versée par la Ville au Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) devrait être en légère baisse et s'établir à 15,74M€ (-153K€ en raison du plafonnement qui se réfère aux dépenses de fonctionnement de l'année n-2, dépenses qui ont baissé à Courbevoie), mais cela engendre mécaniquement une bascule quasiment équivalente sur le montant du FPIC qui est quant à lui attendu en légère hausse, à 2,76M€ (+120K€).

En outre, il convient de rappeler que la commune ne bénéficie plus de la dotation globale de fonctionnement depuis 2018.

En ce qui concerne le Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) vers à l'Établissement Public Territorial de Paris Ouest La Défense (EPT POLD), il est estimé stable, soit un montant de 35,2M€.

#### Des recettes qui peinent à retrouver leur dynamique d'avant crise

Au global, les recettes de fonctionnement évoluent de +3%.

Il est essentiel de noter que la majorité des recettes de fonctionnement de la Ville repose sur une recette unique et contrainte, à savoir l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (MGP) à hauteur de 105 851 666€, soit 57 % des recettes fiscales. Ce montant est figé depuis la mise en place de la nouvelle organisation territoriale en Ile-de-France au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et depuis que la loi NOTRe a réparti le bénéfice de la Cotisation économique des entreprises (CET) entre la MGP qui perçoit la CVAE et les territoires franciliens qui touchent la CFE. Les seuls ajustements correspondent aux calculs issus des travaux de la CLECT métropolitaine pour les charges transférées et notamment la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Ainsi, la neutralité budgétaire garantie aux communes se concrétise par des flux croisés figés au moment des transferts (en l'espèce, au montant de CVAE perçu en 2015 par l'agglomération Seine Défense pour la ville de Courbevoie).

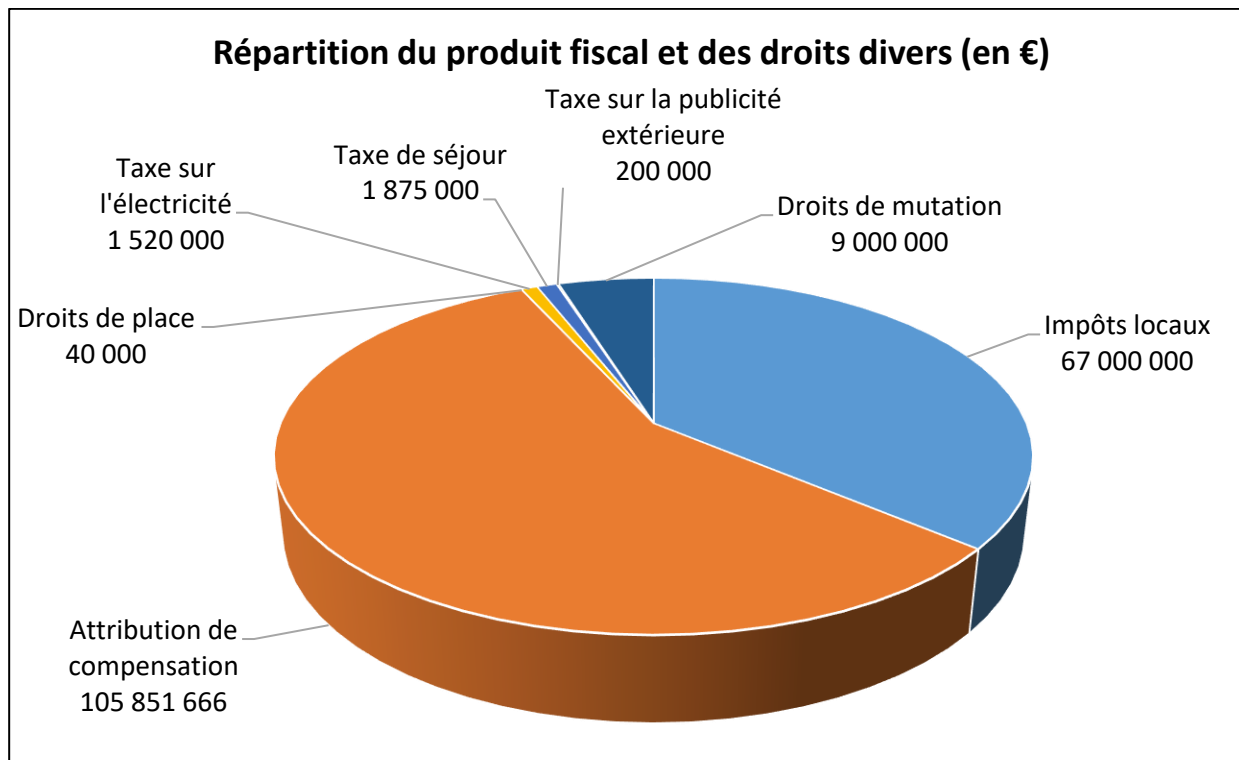
En ce qui concerne les autres recettes, une hausse prudente de 1,5% des bases fiscales a été retenue (+0,9M€), qui se distingue en deux effets, +1,3% d'évolution moyenne des bases au vu de l'inflation et +0,2% d'évolution physique des bases, c'est-à-dire de constructions nouvelles entrant dans l'imposition. La municipalité poursuit son engagement en faveur d'une fiscalité locale raisonnable, soutenable pour les ménages. La fiscalité directe (qui n'est plus composée que de la taxe foncière et de la taxe d'habitation uniquement sur les résidences secondaires) acquittée par les ménages et les entreprises s'élève à 67M€, soit 36% des recettes fiscales. Il convient de préciser que 65% des bases imposables concernent des locaux à usage commercial et 35% des locaux à usage d'habitation. Les taux d'imposition définitifs des taxes locales seront votés au cours du première trimestre 2022, dès que les bases seront notifiées. Les produits correspondants seront ajustés lors de la décision modificative concomitante au vote des taux.

Toutefois, au vu de la timide reprise constatée en 2021, le produit de taxe de séjour est attendu en légère hausse, repassant de 1M€ inscrit en 2021 à 1,5M€ en 2022, étant entendu que la recette d'une année normale avoisine le 2,2M€.

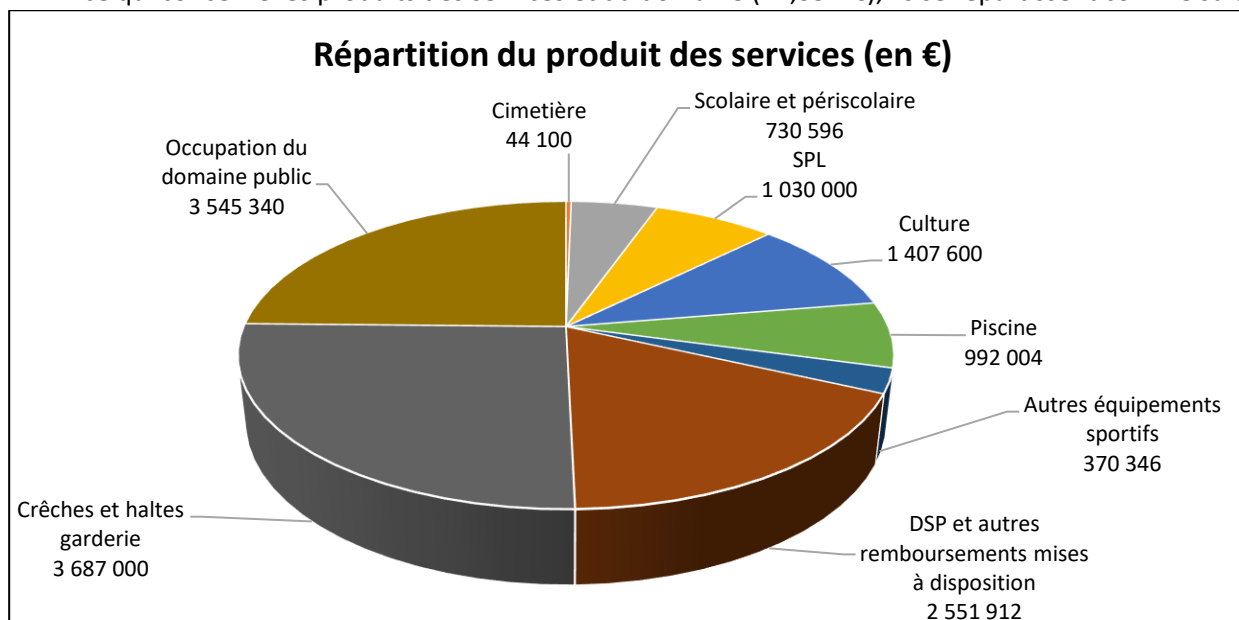
Les droits de mutation, qui ont quant à eux mieux résisté, sont escomptés dès 2022 à leur niveau normal soit autour de 9 M€.

Par ailleurs, la taxe sur l'électricité est inscrite en stabilité, à 1,5 M€.

Enfin, une recette exceptionnelle, perçue au titre de l'un des dispositifs du plan de relance concernant le dynamisme du bâti, a déjà été annoncée pour Courbevoie en 2021 (l'estimation fournie par l'Etat, qui n'a pas encore été notifiée définitivement, s'élève à 2,55M€ pour 12 mois). Elle devrait être perçue une seconde année, en 2022, conformément aux annonces gouvernementales et a donc été inscrite à hauteur de 2 M€.

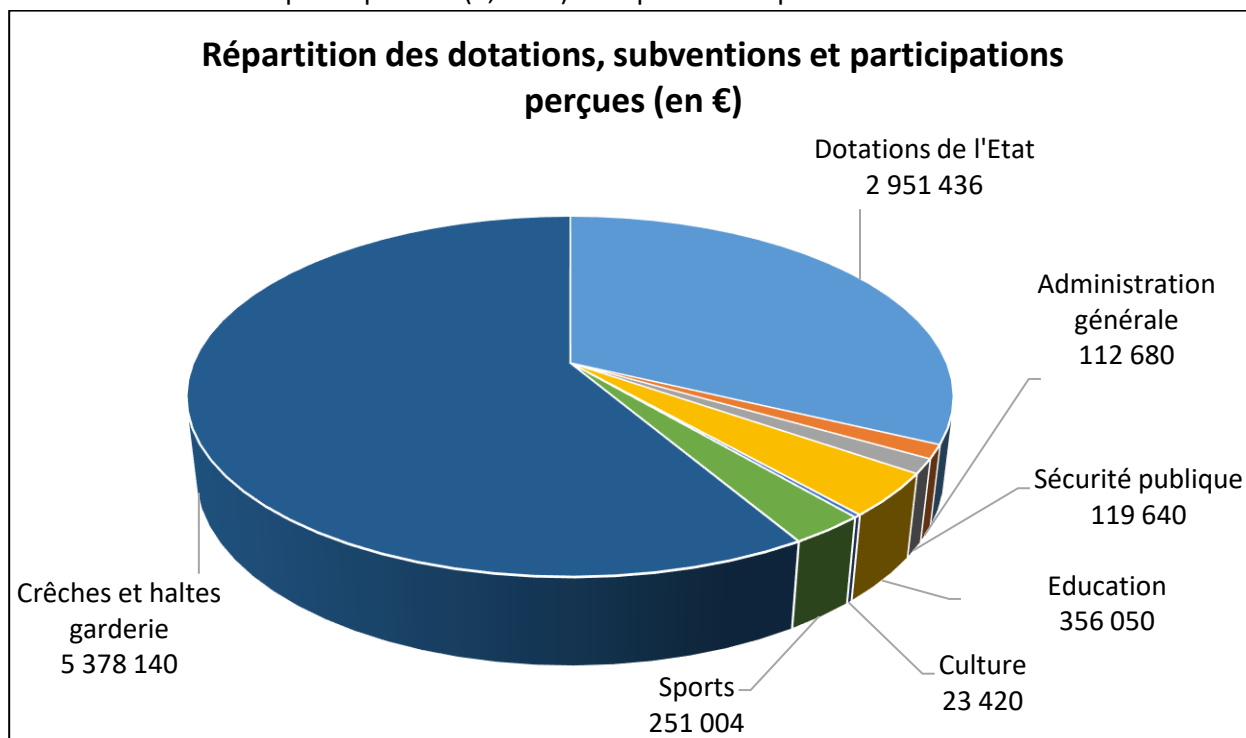


En ce qui concerne les produits des services et du domaine (14,35M€), ils se répartissent comme suit :



Après deux années de forte chute (près de 30% de perte), ces recettes retrouvent quasiment leur niveau d'avant-crise dans la mesure où elles sont directement liées à la reprise des diverses activités de la Ville.

Les subventions et participations (9,2 M€) se répartissent quant à elles de la manière suivante :



**En conclusion, l'équilibre en section de fonctionnement à 212 393 896,05€ permet de dégager un autofinancement de 14,9M€ venant financer les investissements, un niveau quasiment identique à 2021. Cet autofinancement est composé de 3,55M€ de solde de la section de fonctionnement auxquels s'ajoutent 11,35M€ d'amortissements.**

## 2 Un niveau d'investissement ambitieux au service du dynamisme de la Ville et de la qualité des vies de ses habitants

La Ville de Courbevoie a toujours favorisé un haut niveau d'investissement qui permet de maintenir les équipements publics en bon état de fonctionnement, d'anticiper les besoins futurs et de préparer la Ville de demain. Cette ambition, bien que nécessairement freinée par la crise sanitaire, reste le mot d'ordre pour le nouveau mandat et guide les inscriptions au budget primitif 2022. Ainsi, le niveau global d'investissement est en hausse (+5,5%), avec une montée en puissance de dépenses relatives à l'opération Delage.

### A. Des investissements soutenus pour préparer l'avenir

Chapitre	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 134 392 €	11 340 180 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 707 965 €	4 414 605 €	
204 - SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	3 939 244 €	4 297 308 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 939 798 €	27 822 440 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	12 778 500 €	16 181 456 €	
<b>Total réel</b>	<b>60 499 899 €</b>	<b>64 055 989 €</b>	<b>5,9%</b>
040 – OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	12 325 €	12 325 €	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 500 000 €	1 500 000 €	
<b>Total ordre</b>	<b>1 512 325,00 €</b>	<b>1 512 325,00 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total</b>	<b>62 012 224 €</b>	<b>65 568 314 €</b>	<b>5,7%</b>

#### Préparer la Ville de demain : les grandes opérations urbanistiques et les requalifications de voies

Comme évoqué, les dépenses relatives à l'opération Delage, gérée en Projet Urbain Partenarial (PUP) s'élèveront à 11,6M€ en dépenses et en recettes en 2022. Seront ainsi lancées les opérations sur l'école et les premières acquisitions foncières pour le futur parc.

Une des dépenses les plus importantes de l'année concerne la nouvelle piscine du quartier des Fauvelles pour 8,8M€. 2022 sera en effet l'année de lancement de ce nouvel équipement structurant pour la Ville, avec l'achat de la coque pour 2,2M€ et les premiers appels de fonds pour les travaux à hauteur de 6,6M€. Cette opération a également vocation à être intégrée dans un PUP en cours de finalisation.

En termes de voirie, l'opération Cœur de ville se poursuit afin de préparer la requalification de l'avenue Gambetta au départ définitif d'EOLE en 2023 (date prévue de mise en service de la ligne), qui libèrera toutefois progressivement les emprises à compter d'avril 2022. En 2022, des études ainsi que quelques sondages préliminaires (réseaux, amiante etc.) sont à mener.

2022 verra également l'aménagement de la rue Sébastopol pour lequel les études préliminaires, l'avant-Projet (AVP) et projet (PRO) sont achevés. De plus, 1M€ est prévu pour une opération complète de réaménagement des espaces publics du Cœur de Bécon, devant la mairie de quartier, du côté de la rue Armand Sylvestre.

Enfin, des études préalables aux aménagements de 2023 et 2024 doivent être lancées, notamment pour la place des frères Engels.



### La rénovation de bâtiments et la construction d'équipements

La finalisation des opérations relatives à la Halle Charras en 2022 ainsi que les différentes actions sur ce secteur en vue des futures opérations nécessitent l'inscription de près de 2,3M€.

Les principales opérations des travaux neufs et de grosses réhabilitations de bâtiments concernent :

- Gymnase Audran (ex-Renardières) - études et indemnités de concours : 744K€,
- Ecole Malraux – travaux pour l'accueil du Collège provisoire des Renardières : 500K€,
- Ecole Mermoz – rénovation du clos/couvert : 1,2M€,
- Poste de police municipale – rénovation complète du poste et agrandissement du CSU : 2,9M€,
- Centre Horticole – études : 300K€,
- Hôtel de Ville – réaménagement d'un plateau : 750K€.

En outre, la Ville poursuit l'effort afin de maintenir son patrimoine en bon état, pour un montant de 7,1M €, auquel s'ajoutent les crédits spécifiques suivants :

- Travaux pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap : 500K€,
- Travaux techniques concernant le chauffage et la climatisation ainsi que le CPE : 1,5M€,
- Travaux concernant la sécurité incendie : 700K€,
- Travaux sur les ascenseurs et les escaliers mécaniques : 552K€.

### Une Ville attentive à la préservation de l'environnement et de la nature

Depuis de nombreuses années, Courbevoie investit pour développer une trame verte structurante sur la ville. En 2017, la municipalité a souhaité que soient apportées davantage de couleurs par le végétal au sein de l'espace public. Le plan de colorisation par le végétal mis en place depuis 2018 permet de renforcer la structure végétale dans tous les quartiers de la ville, tout en apportant de la couleur au gré des saisons. Ce plan de colorisation est pluriannuel et va donc se poursuivre en 2022. Cette action volontaire va être renforcée par le projet de mandat de planter 100 arbres par an, avec comme objectifs de valoriser la biodiversité, de lutter contre les îlots de chaleur et d'améliorer la qualité des espaces publics et le bien être des habitants. Ce sont tous ces projets et leur réalisation de haute qualité qu'a salué la Fleur d'Or, obtenue une nouvelle fois par la Ville en septembre 2021.

Ainsi, la mise en place de la stratégie de valorisation paysagère s'appuie sur la réalisation d'études en amont des projets, la création de nouveaux parcs, squares et espaces verts, la réhabilitation de parcs et squares existants, les plantations complémentaires dans l'ensemble des quartiers de la ville pour une trame continue favorable à la qualité du cadre de vie des habitants et au développement de la biodiversité, et le développement d'une palette végétale colorée et évolutive en fonction des saisons.

Des études seront menées pour 220K€ pour la stratégie paysagère et le diagnostic écologique, le diagnostic phytosanitaire du patrimoine arboré, l'étude du patrimoine arboré du cimetière des Fauvelles et l'étude de diagnostic du réseau d'arrosage.

Du côté des travaux, 410K€ seront consacrés à la stratégie paysagère (végétalisation de places Vigipirate, végétalisation pour regroupement de pieds d'arbres...), au plan de colorisation végétale et aux choix retenus au sein des quartiers, au fleurissement au droit des hôtels et aux plantations d'arbres.

La valorisation de l'espace public passera également par le remplacement de structures de jeux dans les parcs publics (sécurité) avec prise en compte du handicap (100K€), le test d'automatisation de portails des parcs et jardins (30K€), le réaménagement du bassin Nelson Mandela (reprise de l'étanchéité et traitement paysager) pour 150K€ dont *a minima* 85K€ subventionnés par la DRIEE.

La réhabilitation du parc de Bécon sera également poursuivie en 2022. Ce parc, qui est un site classé, est le plus grand de Courbevoie. Fortement fréquenté et particulièrement apprécié des habitants, il abrite de nombreux usages, avec une forte dimension culturelle. Cette intensité d'usage a progressivement porté atteinte à la qualité paysagère et écologique du lieu. La Ville s'est donc engagée dans un projet de requalification du site. Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en juin 2018 pour une notification du marché de maîtrise d'œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La réalisation du projet est découpée en 5 phases de



travaux à la suite de la rénovation du théâtre de verdure. Les travaux de requalification du parc se termineront fin 2025.

La première phase de travaux a débuté fin 2020, l'étude de la deuxième phase a débuté en 2021 pour des travaux après l'été 2022 dont le montant global est estimé à 9,87M€ HT, dont 2,3M€ en 2022.

### Les investissements courants

Les budgets courants sont en augmentation, en raison de la nécessité de remplacer des cellules des postes transformateurs nécessaires au bon fonctionnement de l'éclairage public, et d'un rattrapage à réaliser sur les couches de roulements et les trottoirs dans une optique de maintien de la sécurité des usagers dans leurs déplacements (300K€).

130 k€ sur la ligne récurrente des quartiers apaisés permettront de poursuivre le remplacement de dalles par du béton désactivé dans le secteur de la rue Pierre l'Homme. 60K€ seront en faveur de la politique cyclable par l'extension du maillage et la pérennisation des corona-pistes. 30K€ seront affectés à la sécurisation des abords des écoles, 650K€ aux petits travaux de voirie, 670K€ pour l'éclairage public et les illuminations de fin d'année.

Enfin, plusieurs lignes transversales sont prévues comme les relevés de géomètre (bâtiments et espaces extérieurs) pour 200K€, la poursuite de l'installation de caméras de vidéoprotection (400K€), le budget participatif et des quartiers (200€) ou les acquisitions de véhicules (550K€).

### Une ville dynamique et qui investit en permanence pour se réinventer

La politique culturelle bénéficie en 2022 d'investissements propres à hauteur de 262K€ : 30K€ sont prévus annuellement pour renouveler les instruments du conservatoire, auxquels s'ajoute depuis cette année le plan de renouvellement des pianos, soit 17,4K€ en 2022. Le renouvellement des équipements du Pavillon des Indes nécessite 3K€, 157K€ sont inscrits en faveur de l'acquisition et de la rénovation des œuvres du musée ainsi que des autres œuvres présentes dans les bâtiments culturels ; cette enveloppe prévoit également 10K€ pour la numérisation des collections. 2K€ sont prévus pour la résidence d'artistes. Enfin, en ce qui concerne le patrimoine, 73K€ sont à destination de l'acquisition de sculptures et de la préparation de la candidature au label Ville d'Art et d'Histoire. En sus de ces crédits, la DGST a également prévu 779K€ pour l'entretien et la rénovation des bâtiments culturels.

En ce qui concerne la SPL Centre événementiel et culturel (CEC), 100K€ ont été budgétés afin de garantir le renouvellement de matériel technique dont l'obsolescence nuit à la performance de activités ainsi que pour acquérir des technologies nouvelles nécessaires pour accueillir les plus grands artistes. Il est à noter qu'en parallèle de ces acquisitions, la SPL et la Ville ont lancé un processus pour revendre le matériel inusité en état de fonctionnement qui pourrait bénéficier à des associations ou des particuliers qui ne recherchent pas les dernières technologies. Ces ventes seront lancées en 2022. En outre, 663K€ sont inscrits pour les travaux relatifs aux différents bâtiments du CEC.

Outre les investissements sur les bâtiments réalisés par la DGST qui s'élèvent à 1,8M€ pour la petite enfance et près de 4M€ pour l'enfance (dont les bâtiments du VAL), les crédits spécifiques en faveur de la petite enfance et de l'enfance s'élèvent à 161K€ (respectivement 45,5K€ pour la petite enfance, 115,5K€ pour l'enfance), principalement pour des achats de mobiliers adaptés aux enfants et au matériel spécifique d'entretien des locaux.

La direction des sports et de la Jeunesse a inscrit 307K€ d'investissement dont 150K€ pour l'acquisition d'une plateforme Aqualudique à la piscine (après deux années de location qui ont permis de mieux définir le besoin dans l'optique de la rédaction du cahier des charges pour le marché d'acquisition), 42K€ de renouvellement de matériel pour la patinoire et la piscine, 40K€ pour les stades et l'entretien des surfaces extérieures et 75K€ pour l'équipement et le matériel des gymnases (tables de tennis, vélos, outils, etc.). A ces investissements s'ajoutent 7,3M€ d'entretien et de renouvellement du patrimoine sportif de la Ville.

La démocratie locale est dotée de 27,6K€ pour le bon fonctionnement du CMJ notamment, et 8,5K€ sont prévus pour poursuivre la restauration des registres.

Enfin, le renouvellement du matériel courant de la police municipale mobilise 28K€ en 2022, qui s'ajoutent aux 3M€ prévus en travaux dans ce secteur.

#### Les investissements au service de la qualité de travail de la Mairie

Les investissements informatiques s'élèveront à 2,1M€ en 2022, relevant à la fois des achats et renouvellement de matériels bureautique (300K€) mais aussi de matériel réseaux pour moderniser et fiabiliser notre infrastructure (263K€), de licences Microsoft permettant à plus d'agents d'être informatisés (430K€), de licences et montée de versions de logiciels (300K€), de la téléphonie (315K€), de développement de logiciels (330K€). Enfin, une enveloppe de 120K€ est spécifiquement réservée à l'investissement informatique des écoles.

De plus, 3,2M€ sont affectés à l'entretien des différents bâtiments communaux administratifs, hors bâtiments affectés à des politiques publiques précédemment détaillés.

#### Les dépenses obligatoires

Conformément au rythme annuel défini pour le mandat, la Ville remboursera en 2022 10,65M€ de capital de la dette.

En outre, 590K€ sont budgétés pour financer en investissement le contingent incendie, 1,75M€ concernent la subvention versée, conformément à la convention qui nous lie, à Paris La Défense, et 1,8M€ sont prévus pour financer des surcharges financières accordées à des bailleurs sociaux dont il est important de préciser qu'elles viennent en déduction de la pénalité SRU éventuelle payée par la Ville.

Enfin, une subvention d'équipement de 163,5K€ sera prévue pour les investissements du budget annexe de la cantine.

## B. Le financement des investissements

Chapitre	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022	
024 - PRODUITS DES CESSIONS	7 690 000 €	6 430 000 €	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	3 654 162 €	3 950 000 €	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 292 002 €	22 643 426 €	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	19 720 239 €	16 140 174 €	
<b>Total réel</b>	<b>45 356 403 €</b>	<b>49 163 600 €</b>	<b>8,4%</b>
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 000 821 €	3 554 714 €	
040 – OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	10 155 000 €	11 350 000 €	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 500 000 €	1 500 000 €	
<b>Total ordre</b>	<b>16 655 821 €</b>	<b>16 404 714 €</b>	<b>-1,5%</b>
<b>Total</b>	<b>62 012 224 €</b>	<b>65 568 314 €</b>	<b>5,7%</b>

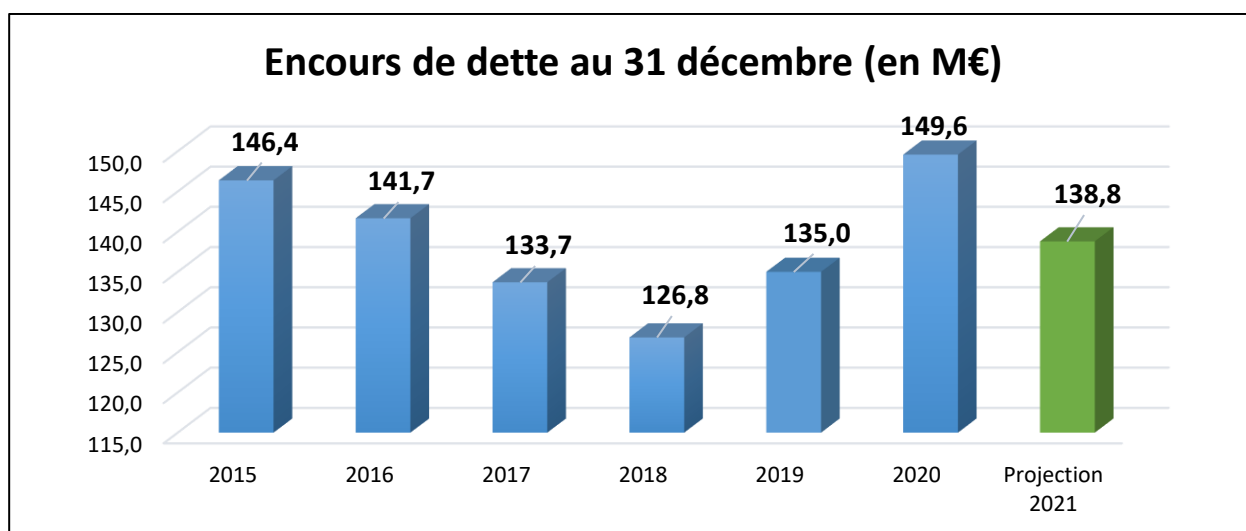
Pour mémoire, le vote du budget avant la clôture comptable ne permet pas de reprendre les résultats. Le financement des investissements est donc assuré, outre par le virement de la section de fonctionnement d'un peu plus de 3,55M€, par des cessions, des subventions d'investissement, le FCTVA et enfin par de l'emprunt.

Ainsi, les cessions sont inscrites en 2022 à hauteur de 6,43K€, ce qui correspond à la prévision de vente des biens suivants :

- 31 avenue Marceau évalué à 4,2M€
- 71 rue Gautier,
- 3 allée Bernard de Palissy,
- Pavillon rue de Rouen,
- Cessions de commerces pour 250K€,
- Véhicules pour 50K€.

Le FCTVA est évalué prudemment à ce jour à 3,7M€, étant entendu que ce montant sera très probablement revu à la hausse lors du budget supplémentaire de 2022, lorsque le montant définitif des investissements de 2021 aura été arrêté. Pour information, le montant de FCTVA perçu en 2021 au titre de 2020 est supérieur de 400K€ à la prévision et s'établit à plus de 3,8M€.

Les dotations diverses et subventions correspondent notamment à 250K€ de taxe d'aménagement conformément à la hausse du taux votée au conseil municipal d'octobre, 5K€ de subvention des équipements de police municipale notamment grâce au « bouclier sécurité » mis en place par la Région, 81K€ de subvention par la Région de la vidéoprotection auxquels s'ajoutent 100K€ de divers autres partenaires, 312,5K€ de subvention de la Région pour le boulevard Sébastopol auxquels s'ajoutent 195K€ du FIM, un peu plus de 300K€ de subvention de la Région pour tous les travaux relatifs aux espaces verts, 1,65M€ inscrits dans le contrat départemental pour plusieurs opérations dont notamment 1M€ pour la réhabilitation du Parc de Bécon, plus de 1,1M€ du FIM et de la Région pour la reconstruction du poste de police municipale et l'extension du CSU, 55K€ de subvention pour les achats de véhicules électriques, et enfin 1,8M€ de solde de la compensation versée par SNCF réseaux en contrepartie des travaux EOLE.



Dès lors, un emprunt théorique d'équilibre du budget est prévu à ce stade à hauteur de 16 109 874€, dont il est précisé, comme chaque année, qu'il ne sera pas entièrement réalisé et que son ajustement à la baisse se fera progressivement tout au long de l'année, principalement sous l'effet de la reprise du résultat de 2021 mais également en raison des imprévus qui impacteront les dépenses et les recettes.

### 3 Le budget annexe de la cantine

#### A. Des dépenses de fonctionnement impactées par les mesures légales

Chapitre	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 726 520 €	4 671 233 €	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 633 500 €	2 855 638 €	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20 000 €	0 €	
042 - OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	232 000 €	260 000 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000 €	0 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 €	0 €	
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	25 000 €	0 €	
<b>Total</b>	<b>7 647 120 €</b>	<b>7 786 871 €</b>	<b>1,8%</b>

Le budget de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élève à près de 7,8M€, en augmentation de 1,8% par rapport à 2021 notamment sur les charges de personnels, pour les raisons équivalentes à celles expliquant l'évolution de la masse salariales de la Ville, à savoir les mesures gouvernementales en faveur des agents de catégories C.

Les principales évolutions des charges à caractère général sont les suivantes :

- Pôle « Restauration Petite Enfance » - 32,7K€ en raison d'une baisse de 10% des effectifs et d'un meilleur coût de fabrication des repas (optimisation des achats des denrées et de la production des repas grâce au logiciel Salamandre) ;

- Pôle « Restauration scolaire et collective » - 63K€ grâce aux raisons précédemment citées ainsi qu'à la baisse prévisionnelle des dépenses liées à la production de repas dans les établissements scolaires en liaison chaude (24K€), la baisse des effectifs, un meilleur coût de fabrication des repas (optimisation des achats des denrées et de la production des repas grâce au logiciel Salamandre)

- baisse prévisionnelle des dépenses liées à la production de repas en liaison chaude VAL (9K€)

- hausse prévisionnelle des dépenses pour les repas dédiés aux usagers du restaurant municipal (18K€) et aux restaurants vermeils (8K€) qui découle de l'application de la loi EGALIM avec 50% de produits durables et de qualités qui induit une augmentation de l'achat de denrées issues de l'agriculture biologique et labélisés. A ce jour, il n'y a pas de denrées issues de l'agriculture biologique et labélisés au restaurant municipal.

- hausse prévisionnelle des dépenses liées à la commande des repas en liaison froide (31K€), due à la hausse contractuelle de la révision du prix facturé passant de 0,2% à 1,2% et à l'augmentation du nombre de jours scolaires par rapport à N-1 (5 jours, 72K€).

665K€ sont en outre inscrits pour la maintenance des bâtiments et des matériels de la cantine, les traitements bactériologiques, les fluides, etc.

#### B. Des recettes de fonctionnement en hausse modérée

Chapitre	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0 €	0 €
042 - OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	119 000 €	119 000 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	3 595 000 €	3 675 854 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 933 120 €	3 992 017 €

75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	0 €	0 €	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	0 €	
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	0 €	0 €	
<b>Total</b>	<b>7 647 120 €</b>	<b>7 786 871 €</b>	<b>1,8%</b>

Les recettes issues de la tarification sont de 3,67M€, soit une légère hausse par rapport au budget 2021, en raison de la revalorisation de 5% des tarifications des repas facturés aux familles après plusieurs années de stabilité.

Toutefois, la hausse des recettes ne permet pas de suivre la hausse des dépenses et nécessite une hausse de la subvention prévisionnelle de la Ville qui s'établit en 2022 à 3 603 017,50 €, soit une légère hausse par rapport à 2021 (3,58M€). Cette subvention est vouée à évoluer lors du budget supplémentaire de juin 2022 une fois le résultat 2021 finalisé.

### C. Une inscription en investissement ajustée aux réalisations

Chapitre	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022	
040 – OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	119 000 €	119 000 €	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0 €	0 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €	€	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	383 00 €	344 503 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €	0 €	
<b>Total</b>	<b>502 000 €</b>	<b>463 503 €</b>	<b>-7,7%</b>

En investissement, 336,5K€ sont inscrits pour des investissements en matériel et notamment pour les nouvelles tables de tri connectées qui seront progressivement installées dans les cantines, ainsi que pour les travaux de rénovation et d'amélioration des bâtiments. Si cette inscription est en baisse de BP à BP, elle correspond en réalité aux réalisations constatées les années précédentes et évite ainsi de cumuler des excédents d'investissement inutilisés.

Chapitre	Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022	
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC	20 000 €	0 €	
040 - OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	232 000 €	260 000 €	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0 €	0 €	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	50 000 €	40 000 €	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	200 000 €	163 503 €	
<b>Total</b>	<b>502 000 €</b>	<b>463 503 €</b>	<b>-7,7%</b>

Afin d'équilibrer la section, une subvention de la Ville de 163 503€ est prévue, en baisse par rapport à 2021 (200K€). Cette subvention est également vouée à évoluer lors du budget supplémentaire de juin 2022 une fois le résultat 2021 finalisé.

**Au vu de ces éléments, la subvention de la Ville au budget annexe de la cantine s'élèvera à 3,6M€ en fonctionnement et 163,5K€ en investissement.**